



Conseil économique et social

Distr.: Générale
28 septembre 2001

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la quarante-quatrième session
Vienne, 12-14 décembre 2001

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

A. Questions de fond

Segment normatif

Mandats confiés par l'Assemblée générale

2. Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale: examen de l'unique rapport biennal du Directeur exécutif sur les progrès accomplis par les gouvernements dans la réalisation des buts et objectifs pour les années 2003 et 2008 énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée à sa vingtième session extraordinaire.

Segment opérationnel

3. Renforcement du mécanisme des Nations Unies pour le contrôle des drogues.
4. Questions administratives et budgétaires.

B. Questions d'organisation et questions diverses

5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa quarante-quatrième session.
7. Ouverture de la quarante-cinquième session de la Commission des stupéfiants.

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Dans la section I de sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a décidé qu'il conviendrait d'établir une distinction entre les fonctions normatives de la Commission des stupéfiants et son rôle d'organe directeur du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et que, à cette fin, son ordre du jour devrait comporter deux segments distincts, comme suit:

a) Un segment normatif, pendant lequel la Commission s'acquitterait de ses fonctions conventionnelles et normatives, y compris des mandats qui lui ont été confiés par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et traiterait des nouvelles questions qui se posent en matière de contrôle des drogues;

b) Un segment opérationnel, pendant lequel la Commission jouerait son rôle d'organe directeur du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et examinerait les questions liées aux orientations à donner au Programme.

L'ordre du jour provisoire suit la structure prévue dans la résolution 1999/30.

L'article 7 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, la Commission arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

L'ordre du jour provisoire (E/CN.7/2001/1/Rev.1), arrêté à la réunion intersessions de la Commission qui s'est tenue le 18 septembre 2000, a été adopté par la Commission à l'ouverture de sa quarante-quatrième session ordinaire, tenue du 20 au 29 mars 2001. Comme indiqué dans le projet d'organisation des travaux, à la reprise de sa quarante-quatrième session, la Commission devait examiner le point 4, intitulé "Questions administratives et budgétaires", le point 6, intitulé "Adoption du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa quarante-quatrième session", et le point 7 intitulé "Ouverture de la quarante-cinquième session de la Commission des stupéfiants" (points 10, 14 et 15 de l'ordre du jour de la quarante-quatrième session ordinaire).

L'ordre du jour provisoire soumis à la Commission à la reprise de sa quarante-quatrième session comprend les points susmentionnés et tient compte des décisions prises par la Commission au cours de la première partie de sa quarante-quatrième session, en mars 2001.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté et calendrier provisoire des travaux (voir E/CN.7/2000/13)

A. Questions de fond

Segment normatif

Mandats confiés par l'Assemblée générale

2. Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale: examen de l'unique rapport biennal du Directeur exécutif sur les progrès accomplis par les gouvernements dans la réalisation des buts et objectifs pour les années 2003 et 2008 énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée à sa vingtième session extraordinaire

Au paragraphe 20 de la Déclaration politique qu'elle a adoptée à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/2, annexe), l'Assemblée générale a demandé à tous les États de rendre compte tous les deux ans à la Commission des mesures prises pour atteindre les objectifs et buts pour 2003 et 2008 fixés lors de la session extraordinaire et a prié la Commission d'analyser ces rapports afin de faciliter la coopération dans la lutte contre le problème mondial de la drogue.

À la reprise de sa quarante-deuxième session, la Commission a adopté la résolution 42/11 intitulée "Principes directeurs sur la présentation de rapports concernant la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale", à laquelle était joint le questionnaire que les États devront remplir pour rendre compte de la suite donnée aux plans d'action et mesures adoptés par l'Assemblée à sa vingtième session extraordinaire. Dans sa résolution 42/11, la Commission a demandé aux États membres de communiquer au Directeur exécutif, le 30 juin 2000 au plus tard, leur réponse au questionnaire. Sur la base de ces réponses, le Directeur exécutif élaborerait un rapport biennal unique et le présenterait à la Commission afin qu'elle puisse l'examiner à sa quarante-quatrième session, en 2001. Au 8 novembre 2000, 81 réponses au questionnaire avaient été reçues. C'est sur la base de ces réponses qu'a été établi le rapport biennal du Directeur exécutif sur la mise en œuvre des conclusions de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.7/2001/2).

Conformément à la résolution 42/11, la Commission, à sa quarante-quatrième session, a examiné la suite donnée à la session extraordinaire et le rapport du Directeur exécutif au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale" et au titre d'autres points relatifs aux plans d'action et mesures adoptés par l'Assemblée à sa vingtième session extraordinaire.

À sa quarante-quatrième session, en mars 2001, la Commission a adopté la résolution 44/2, dans laquelle elle a prié le Directeur exécutif de recenser les éléments du questionnaire biennal qui pourraient nécessiter un ajustement, compte tenu des difficultés rencontrées pour remplir le premier questionnaire biennal et des insuffisances relevées à cet égard, et de lui soumettre des propositions de modification pour adoption à la reprise de sa quarante-quatrième session.

Dans sa résolution 44/2, la Commission a en outre prié le Directeur exécutif d'établir un additif au premier rapport biennal, qui rendrait compte des réponses au questionnaire biennal communiquées après le 8 novembre 2000, et de le présenter à la Commission à la reprise de sa quarante-quatrième session. Afin d'éviter d'avoir à travailler, pour l'évaluation du premier cycle de présentation de rapports, sur deux rapports distincts du Directeur exécutif (le rapport initial portant sur 81 réponses au questionnaire et l'additif portant sur les 28 réponses communiquées ultérieurement,

la Commission, à sa réunion intersessions tenue le 18 juin, a prié le Directeur exécutif d'établir un rapport biennal de synthèse fondé à la fois sur les 81 réponses déjà reçues le 8 novembre 2000 et les 28 réponses communiquées ultérieurement. Un tel rapport de synthèse permettrait à la Commission de mieux évaluer les progrès réalisés entre les différents cycles de présentation de rapports sur la base des rapports biennaux qui seront présentés en 2003, 2005, 2007 et 2008.

Documentation

Premier rapport biennal de synthèse du Directeur exécutif sur la mise en œuvre des conclusions de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2001/16)

Note du Directeur exécutif sur les propositions de modification du questionnaire biennal, y compris un cadre de présentation amélioré et des notes d'appui aux fins d'orientation (E/CN.7/2001/17)

Segment opérationnel

3. Renforcement du mécanisme des Nations Unies pour le contrôle des drogues

Dans sa résolution 44/16 intitulée "Renforcement du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du Programme", la Commission a prié le Directeur exécutif de présenter un rapport préliminaire sur les progrès réalisés dans l'application de sa résolution à la reprise de sa quarante-quatrième session et un rapport final à sa quarante-cinquième session.

Documentation

Rapport préliminaire du Directeur exécutif sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 44/16 intitulée "Renforcement du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du Programme" (E/CN.7/2001/15)

4. Questions administratives et budgétaires

Dans sa résolution 13 (XXXVI), la Commission a institué un cycle budgétaire pour le Fonds du PNUCID et une méthodologie à suivre pour l'examen des questions budgétaires. Elle a revu cette méthodologie dans ses résolutions 7 (XL) et 8 (XL), dans lesquelles elle a adopté des propositions budgétaires conformes au modèle de budget harmonisé qu'appliquent également le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population. Conformément au cycle budgétaire et à la méthodologie révisée, la Commission approuve le budget d'appui final et entérine le budget-programme pour l'exercice biennal en cours et approuve le budget d'appui initial et entérine le budget-programme du Fonds du PNUCID pour l'exercice biennal suivant lors de la reprise de sa session qu'elle tient en décembre les années impaires. Lors de la session tenue pendant le premier semestre des années impaires, la Commission examine et approuve le budget d'appui révisé et entérine le budget-programme révisé pour l'exercice biennal en cours. Elle prend également note de l'esquisse budgétaire du Fonds pour l'exercice biennal suivant.

En conséquence, à sa quarante-quatrième session, la Commission a examiné et approuvé le budget d'appui révisé et entériné le budget-programme révisé du Fonds du PNUCID pour l'exercice biennal 2000-2001, et a pris note de l'esquisse budgétaire du Fonds pour l'exercice biennal 2002-2003.

À la reprise de sa quarante-quatrième session, en décembre 2001, la Commission devrait examiner et approuver le budget d'appui final et entériner le budget-programme révisé pour l'exercice 2000-2001, et approuver le budget d'appui initial et entériner le budget-programme du Fonds du PNUCID pour l'exercice biennal 2002-2003.

Documentation

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: budget final proposé pour l'exercice biennal 2000-2001 et budget initial proposé pour l'exercice biennal 2002-2003. Rapport du Directeur exécutif (E/CN.7/2001/14 et Add.1)

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: budget d'appui final proposé pour l'exercice biennal 2000-2001 et budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/CN.7/2001/18)

B. Questions d'organisation et questions diverses

5. Questions diverses

Aucune question se rapportant au point 5 de l'ordre du jour provisoire n'a été porté à l'attention du Secrétariat et aucun document n'est prévu sur ce point.

6. Adoption du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa quarante-quatrième session

La Commission devrait adopter le rapport sur les travaux de la reprise de sa quarante-quatrième session l'après-midi du dernier jour de la session.

7. Ouverture de la quarante-cinquième session de la Commission des stupéfiants

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les membres du Bureau de la Commission restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs et sont rééligibles.

Concernant l'élection du Bureau de la Commission, le Conseil, dans la section I de sa résolution 1999/30, a décidé que, à compter de 2000, la Commission devrait, à la fin de chaque session, élire son Bureau pour la session suivante et l'encourager à jouer un rôle actif dans les préparatifs des réunions ordinaires et des réunions intersessions informelles de la Commission, pour permettre à celle-ci de donner au Programme des orientations continues et efficaces.

La Commission a élu un président, trois vice-présidents et un rapporteur. Compte tenu de la rotation des postes selon le principe de la répartition régionale, la composition du Bureau pour la quarante-cinquième session sera la suivante: Président – Groupe des États d'Europe occidentale et autres États; premier Vice-

Président – Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes; deuxième Vice-Président – Groupe des États d’Afrique; troisième Vice-Président – Groupe des États d’Asie; et Rapporteur – Groupe des États d’Europe orientale.

Un groupe composé des cinq présidents des groupes régionaux sera créé afin d’aider le Président à régler les questions d’organisation. Ce groupe, ainsi que les membres élus du Bureau, constitueront le Bureau élargi prévu dans la résolution 1991/39 du Conseil économique et social.

Conformément à la résolution 1999/30 du Conseil économique et social et à l’article 16 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, la Commission, immédiatement après la clôture de la reprise de sa quarante-quatrième session, tiendra la 1^{re} séance de sa quarante-cinquième session à la seule fin d’élire le nouveau président et les autres membres du Bureau.

Annexe

Calendrier provisoire

Le calendrier ci-après est soumis à l'approbation de la Commission des stupéfiants. Dès que le débat concernant un point de l'ordre du jour sera terminé, la Commission passera au point suivant, si elle en a le temps. Les horaires proposés pour les séances sont de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

Reprise de la quarante-quatrième session, 12-14 décembre 2001

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
Mercredi 12 décembre	10 heures - 13 heures		Ouverture de la reprise de la quarante-quatrième session de la Commission des stupéfiants
		1	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
		2	Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale: examen du rapport biennal du Directeur exécutif
	15 heures - 18 heures	2	Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale: examen du rapport biennal du Directeur exécutif (<i>suite</i>)
		3	Renforcement du mécanisme des Nations Unies pour le contrôle des drogues
Jeudi 13 décembre	10 heures - 13 heures	4	Questions administratives et budgétaires
Vendredi 14 décembre	15 heures - 18 heures	4	Questions administratives et budgétaires (<i>suite</i>)
	10 heures - 13 heures	4	Questions administratives et budgétaires (<i>fin</i>)
		5	Questions diverses
	15 heures - 18 heures	6	Adoption du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa quarante-quatrième session
		7	Ouverture de la quarante-cinquième session de la Commission des stupéfiants
		7	Élection du Bureau de la Commission des stupéfiants à sa quarante-cinquième session